

COMMENT LE RÉGIME EST-IL ADMINISTRÉ ?

Le régime est administré par un conseil de fiducie composé à parts égales de représentants syndicaux et patronaux, assisté par des conseillers professionnels, et soumis à la législation en matière de retraite et de fiscalité.

COMMENT SONT CALCULÉES LES RENTES

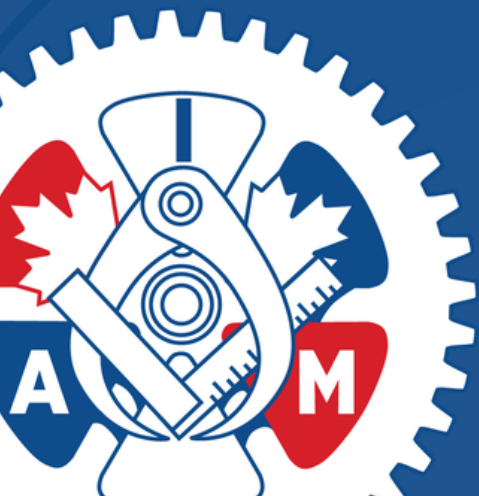
Les prestations de retraite sont calculées sur la base des cotisations et des taux d'accumulation négociés. Avant l'adhésion de nouveaux employeurs, des études actuarielles permettent de s'assurer que les prestations promises sont viables et équitables pour tous les participants.

SOLIDITÉ FINANCIÈRE ET CROISSANCE

Le régime a fait preuve d'une solide situation financière et d'une croissance régulière de ses actifs.

EN CONCLUSION

- Une sécurité financière à la retraite pour les participants
- Des coûts prévisibles pour les employeurs
- Un partage des risques et des bénéfices
- Un cadre de gouvernance solide



QU'EST-CE QU'UN RÉGIME À PRESTATIONS CIBLES ?

Un régime à prestations cibles (RPC) est un régime de retraite qui fournit un revenu mensuel à vie, semblable à un régime traditionnel à prestations déterminées, mais avec des cotisations fixes et négociées et un partage de tous les risques entre les participants.

- Les cotisations sont fixées dans la convention collective
- Les prestations sont calculées selon une formule claire
- Cadre de gouvernance renforcé
- Actifs gérés par des professionnels

POURQUOI LES MEMBRES SOUTIENNENT-ILS LES RÉGIMES À PRESTATIONS CIBLES ?

- Un revenu à vie qui vous accompagne jusqu'à la fin de vos jours
- Un revenu de retraite plus prévisible que celui des régimes à cotisations déterminées et des REER
- La mutualisation des risques d'investissement permet de réduire les frais ce qui permet un meilleur rendement et une rente plus élevée
- Favorise davantage la mobilité professionnelle qu'un régime traditionnel à prestations déterminées
- Possibilité de bonifier les prestations lorsque la situation financière du régime le permet

POURQUOI LES EMPLOYEURS SOUTIENNENT-ILS LES RÉGIMES À PRESTATIONS CIBLES ?

- Taux de cotisation stables et négociés
- Impact prévisible sur le bilan financier
- Économies d'échelle en matière de frais d'administration et de placement
- Amélioration du recrutement et de la fidélisation



Régime à Prestations Cibles

RRSP DE L'IAM

UNE SOLUTION DE RETRAITE
SOLIDE ET DURABLE



FINANCES DU RÉGIME SYNDICAL-PATRONAL DE L'IAM

